



ESCAPADE A ISTANBUL

Octobre vacances toussaint 2024

Du 21 au 25 octobre 2024

CONTACT

Dorothee GRIBOUVAL

06 85 08 91 27

dorothee.gribouval@kuoni.fr

5 jours / 4 nuits
Vol Turkish Airlines au départ de Paris
Tour de ville (02h)

Durée de vol : env. 03h30
Décalage horaire : + 1h00



1^{ER} JOUR : PARIS / ISTANBUL (vol)

05h20 : Rendez-vous des participants, munis de leurs billets d'avion et de leur pièce d'identité au comptoir d'enregistrement de la compagnie aérienne.

07h20 : Décollage de Paris vers Istanbul sur vol Turkish Airlines, en classe économique.

12h05 : Arrivée à Istanbul

Accueil et transfert à l'hôtel avec assistance locale.

Déjeuner libre

Après le déjeuner, **visite du quartier historique de la ville avec votre guide** (durée 02h00).

Découverte du quartier où se trouve la place de l'Hippodrome au centre, puis la Mosquée Bleue et la St. Sophie.

Vous découvrirez également le Palais de Topkapi et la Citerne Basilique (entrée non incluse).

Retour et Installation à l'hôtel.

Dîner libre

Nuit à l'hôtel situé en centre-ville.



2^{ème} JOUR : ISTANBUL

Départ de l'hôtel visite **du marché aux épices**, ensuite **croisière sur le Bosphore**, vous longerez les yalis : les palais en bois du 19e et du 20e siècle, le Palais de Dolmabahçe le palais des Sultans, Palais de Beylerbeyi, la résidence d'été et les forteresses de Anatolie et Rumeli.

visite du Grand Bazaar (magasins de bijoux, or, souvenirs, tapis, gourmandises, cafés etc..) le plus grand bazaar au monde, avec ses plus de 4000 boutiques, ouvert en 1460.

Déjeuner libre

Temps libre

Dîner libre et nuit à l'hôtel



3^{ème} & 4^{ème} JOUR : ISTANBUL

Petits déjeuners à l'hôtel.

Journées et repas libre pour visiter à votre rythme la belle Istanbul.
Nuits à l'hôtel.



5^{ème} JOUR : ISTANBUL / PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour effectuer vos derniers achats.
Déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport pour votre vol retour.

15h30 : Décollage d'Istanbul vers Paris sur vol Turkish Airlines, en classe économique.

18h10 : Arrivée à Paris



Hôtel Orka Royal & Spa 4** (n.l.) ou similaire

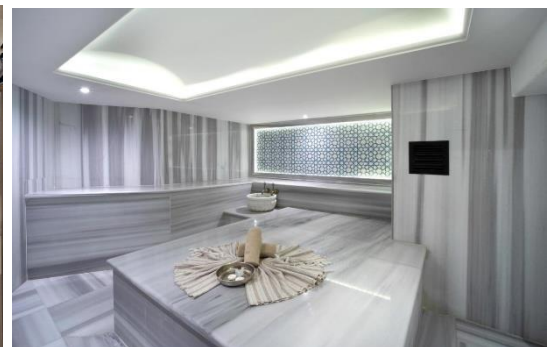
Doté de chambres climatisées avec une connexion Wi-Fi gratuite, l'Orka Royal Hotel & Spa se trouve dans la vieille ville d'Istanbul, à quelques pas de la gare et de l'arrêt de tramway Sirkeci.

L'hôtel possède un toit-terrasse offrant une vue panoramique spectaculaire sur le Bosphore, Vous pourrez profiter gratuitement des installations de spa de l'hôtel.

Toutes les chambres sont revêtues de parquet et présentent du mobilier moderne aux couleurs naturelles. Chacune est dotée d'un coffre-fort pour ordinateur portable, d'une télévision par satellite à écran LCD diffusant des chaînes payantes. Du café et du thé vous seront proposés gratuitement en chambre le jour de votre arrivée. La salle de bains est pourvue d'un sèche-cheveux.



Des soins du corps et des massages relaxants sont dispensés dans le centre de bien-être de l'hôtel, qui comprend une piscine intérieure et un bain à remous. Un sauna sec, un hammam et une salle de sport bien équipée sont par ailleurs accessibles moyennant des frais supplémentaires.



15/04/2024

7/12

Photos non contractuelles

Travel Lab - SAS au capital de 24.662.157€ - 22 Rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen Cedex - R.C.S. Bobigny 542078431 SIRET 542 078 431 00492. Immatriculation Atout France IM 093 100 010 - Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Assurance RCP : HDI Global SE, Tour Trinity, 1 bis place de la Défense CS20298 92035 Paris La Défense Cedex - Police 76670248-30018

Vous pourrez prendre un verre au Liquid Bar ou déguster des spécialités locales et des plats internationaux dans le restaurant de l'hôtel. L'Orka sert un petit-déjeuner buffet tous les jours dans la salle à manger.

L'Orka Royal Hotel se trouve à seulement **100 mètres du parc Gülhane**, parfait pour vous promener au calme dans les jardins jusqu'au palais de Topkapi. **Le Bazar aux épices égyptien est à 300 mètres de l'hôtel**. Le quartier commerçant voisin, Galataport, situé sur les rives du fleuve, est à 2,5 km. L'aéroport d'Istanbul est à 33 minutes de route.



TURQUIE ESCAPADE A ISTANBUL 5 jours / 4 nuits

Prix par personne en chambre double et petit-déjeuner :

879 € par adulte

725 € pour 1 enfant – 12 ans partageant la chambre avec 2 adultes
(chambre triple)

+225 € supplément single (chambre individuelle)

Tarif valable pour un départ de Paris en Octobre 2024

Sur la base d'un groupe de **30 participants minimum**

Sous réserve de disponibilité au moment de la réservation

Sous réserve de confirmation du plan de vol de la compagnie aérienne 2024

NOTRE PRIX COMPREND

- Le service « Assistance à destination 24 h/24 » joignable au 01 55 87 82 60
- Un carnet de voyage électronique (mail) & réunion d'informations avant le départ
- Les trajets **Paris / Istanbul / Paris** sur **vols directs Turkish Airlines**, en classe économique avec bagage
- Les taxes et surcharges aériennes : 190€ à ce jour
- Les transferts aéroports / hôtel / aéroport
- L'hébergement 4 nuits à l'hôtel Orka Royal & Spa 4*(nl) ou similaire
- Les petits-déjeuners
- Le **tour de ville (02h) le jour 1**
- La **croisière sur le Bosphore & marché épices, grand bazaar ½ journée**
- **L'assurance MULTIRISQUES** contrat n°AR2022046 : 3.5 % du montant global (assistance rapatriement, annulation, perte de bagages et covid)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les repas et boissons non mentionnés au programme
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Option demi-pension dîners à l'hôtel : + 115 € pour les 4 dîners

Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité.

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

Lien utile : Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- Passeport ou carte nationale valable 150 jours après l'entrée en Turquie.

Prorogation de la validité de la carte d'identité : attention, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1/1/2004 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans (sauf pour les cartes d'identité délivrées pour des mineurs) après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste. Un certain nombre de pays ne reconnaissant pas cette mesure, nous vous recommandons fortement de vous munir d'un titre d'identité français en cours de validité (carte d'identité dont la date de fin de validité indiquée au verso est postérieure à la date de séjour projeté ou passeport en cours de validité).

Les autorités françaises ont décidé de rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Cette nouvelle mesure entre en vigueur le 15 janvier 2016.

Cette disponibilité concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

À compter du dimanche 15 janvier 2016, les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (formulaire Cerfa N°15646*01 à télécharger sur service-public.fr)
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

Tout parent voyageant avec son enfant mineur, mais ne portant pas le même nom de famille, doit pouvoir justifier de son autorité parentale. Nous conseillons au parent dans ce cas, de voyager avec le livret de famille.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Devis Estimatif 2024, sous réserve de disponibilité.

Photos non contractuelles

DVS /SOF – 31/08/2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux exigences du Code du Tourisme, est retranscrit ci-dessous le formulaire standard d'informations, figurant à l'Annexe 1 de l'Arrêté du 1^{er} Mars 2018, correspondant à l'offre de prestation proposée.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise TRAVEL LAB SAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise TRAVEL LAB SAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. TRAVEL LAB SAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS – info@groupama-ac.fr Tél. 01 49 31 31 31) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de TRAVEL LAB SAS.

<https://www.legifrance.gouv.fr>



*IMPORTANT : aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages.
Nous vous recommandons vivement de souscrire l'assurance optionnelle suivante.
Cette assurance doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation et pour l'ensemble du groupe.*

EN CAS DE MALADIE LIÉE À LA COVID-19

Des garanties élargies, pour un voyage en toute sérénité. Avant votre départ, si vous êtes dans l'impossibilité de voyager du fait d'un(e) maladie/accident/décès – y compris lié(e) à une épidémie dont la Covid-19 – l'annulation ou la modification sont garanties*, y compris en cas de :
- refus à l'embarquement suite à un contrôle thermique
- contre-indication de vaccination contre la Covid-19
- test PCR ou antigénique positif (à la demande du médecin pour vérification de symptômes existants ou si exigé par la destination, l'organisateur du voyage ou la compagnie de transport).

Pendant votre voyage, en cas de maladie liée à une épidémie dont la Covid-19, vous êtes pris en charge*.

Vous bénéficiez d'une assistance médicale.

Les frais médicaux d'urgence à l'étranger sont pris en charge. Les frais de mise en quarantaine ou de confinement à hauteur de 250 € par nuit et par personne, maximum 15 nuits.

* Dans les limites et selon les conditions du contrat d'assurance.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT PENDANT LE VOYAGE

FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER

Vos frais médicaux à l'étranger sont couverts jusqu'à 150 000 € par personne avec une franchise de 250 €.

GARANTIE ANNULATION

Lorsque vous devez annuler votre voyage, Presence Assistance Tourisme vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour toutes garanties classiques moyennant une franchise variant de 5 à 10 %.

Remboursement maximum : 10 000 € par personne et 40 000 € par événement.

GARANTIE INTERRUPTION DE SÉJOUR

Si vous êtes rapatrié ou si vous faites l'objet d'un retour anticipé, Presence Assistance Tourisme vous rembourse la partie de votre séjour non effectuée (prestations terrestres non consommées) dans la limite de 5 000 €.

RETOUR IMPOSSIBLE

Dans le cas où vous êtes dans l'impossibilité de rentrer due à un événement indépendant de votre volonté, de l'organisateur ou du transporteur, Presence Assistance Tourisme vous remboursera les frais de prolongation de séjour à hauteur de 250 € par nuit par personne maximum 5 nuits.

BAGAGES

En cas de détérioration, perte ou vol de vos bagages, Presence Assistance Tourisme vous rembourse jusqu'à 1 000 €. En cas de retard de plus de 24 heures de vos bagages à l'arrivée, l'assureur vous indemnise jusqu'à 150 € par personne, afin de subvenir à vos besoins d'urgence.

ANNULATION

Presence Assistance vous rembourse les frais d'annulation prévus dans nos conditions de vente pour les motifs suivants, sauf exclusions :

- maladie grave, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille
- préjudices graves dans l'habitation ou les locaux professionnels
- licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint
- obtention d'un emploi
- mutation professionnelle obligeant l'assuré à déménager pendant le séjour ou 8 jours avant
- modification des dates de congés payés par l'employeur
- vol de vos papiers d'identité dans les 48h précédant votre départ.

Ce texte n'a aucune valeur contractuelle, veuillez consulter la notice du contrat qui vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.